



# Conditions de TRAVAIL

Le 31 mars 2014



Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication Cgt

## TRAVAIL DE NUIT : NON AU RABAIS !

Après 4 mois de silence, encore une réunion pour « négocier » (à la baisse) la rémunération du travail de nuit ! (*majoration actuelle pour les monteurs de 13,41 € par heure de nuit et de 6,21 € pour les autres*)

Aucune demande des organisations syndicales n'a été prise en considération. En effet, les documents présentés en séance (jeudi 27 mars) n'ont pas évolués depuis la précédente réunion.

### De qui se moque-t-on !

Non seulement le projet de la Direction vise à banaliser le travail de nuit ; mais en plus, il vise à réduire les contreparties financières actuellement versées, tout en excluant certains travaux effectués la nuit tels que l'affichage ou les tournées d'éclairage...

Le chantage à l'emploi exercé par la Direction n'y change rien : nous refusons ce recul social.

➤ **13,41 € doit être la contrepartie minimale pour toute heure de nuit !**

**Pour nous, le travail de nuit et la pénibilité ne doivent pas être traités avec futilité, mais nécessitent que l'on améliore en permanence les conditions de travail.**

DELEGUE SYNDICAL  
CENTRAL C.G.T.  
Eric SYLARD  
D.S.C. Adjoint  
Jean Pierre VIAUD

AQUITAINE  
Jean-Franisco MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN  
Frédéric BULIDON

BRETAGNE PAYS LOIRE  
Jean Pierre VIAUD

CENTRE  
Christophe CLEMENT

COTE D'AZUR  
Emmanuel MASSIMO  
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST  
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD  
José MAGALHAES

IDF OUEST  
Thierry ARCHER

IDF PARIS  
Jamil GHEZAL  
Mirsad MEHANOVIC

LANGUEDOC  
Frédéric FERNANDEZ

LORRAINE CHAMPAGNE  
ARDENNES  
Gerard CHARPY

MAUREPAS  
Alexandre RAMON

MIDI PYRENEES  
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS  
Eric SYLARD  
Jean-Paul DUMOULIN

PLAISIR CLE ST PIERRE  
Philippe VALCKE

PLAISIR STE APOLLINE  
Mourad BOUCENNA  
Alain FOUCHARD

PROVENCE ALPES  
François PIROLI

RHONE ALPES  
Patrick CHOMAT